

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF150

présenté par

M. Lefèvre, M. Jean-René Cazeneuve, M. Amiel, M. Da Silva, Mme Decodts, M. Dirx,
Mme Dupont, Mme Errante, M. Giraud, Mme Hai, M. Holroyd, M. Labaronne, M. Lacresse,
M. Lauzzana, Mme Lemoine, Mme Le Grip, M. Margueritte, Mme Martin (Gironde),
M. Masségli, M. Mournet, M. Reda, M. Roseren, M. Sitzenstuhl et M. Maillard

ARTICLE 15

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« III. – Le ministre chargé du budget publie, au moins annuellement, la liste (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement reprend la proposition du Sénat d'établir une liste des dispositifs d'aides mais permet, par souplesse, une publication dans les documents budgétaires usuels et ne nécessite pas d'arrêté.